





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-195**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260864-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 POUR DES ASSOCIATIONS
ACCOMPAGNANT DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 POUR DES ASSOCIATIONS
ACCOMPAGNANT DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la santé.

L'association Ressources développe des actions et des programmes personnalisés d'accompagnement des personnes atteintes ou ayant été atteintes de cancer, et de leur entourage proche. L'objectif est de favoriser le mieux-être afin que les personnes malades vivent au mieux les épreuves qu'elles rencontrent durant leur prise en charge médicale.

L'association occupe un espace d'accueil appelé «Centre Ressource» situé 1140, rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix-en-Provence.

Depuis plusieurs années, l'association Ressources propose, aux personnes atteintes de cancer et à leur entourage, un programme personnalisé d'accompagnement. Cette action est destinée à renforcer leurs connaissances sur leur maladie, à leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission, voire de guérison.

Le programme se déroule au sein de groupes constitués de 8 à 10 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoir-faire.

Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois. Chaque rencontre permet de travailler la gestion du stress, la solidarité et l'expressivité des émotions.

Les aidants sont accompagnés sur les thématiques en lien avec la libération de la parole et le « lâcher prise » ainsi que sur la rupture de l'isolement et la déculpabilisation.

Pour 2024, trois à cinq programmes sont prévus.

L'association organise également des événements tels que la course « Foulée Ressource » (octobre rose) et la randonnée « Colline gourmande », des conférences scientifiques et publiques et publie différentes vidéos sur sa web-tv.

Le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer accompagne des personnes malades par un soutien global et des aides financières directes. Il réalise des actions de prévention lors des grandes campagnes (stand de prévention, démonstration, distribution de goodies et de documentation), des actions de dépistage, forme les professionnels de santé, finance la recherche, organise des soirées caritatives au bénéfice du service d'oncologie pédiatrique de la Timone, ateliers (bien-être, thérapie, sport adapté, artistiques et créatives...).

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposée pour cette association au titre de l'année 2024, ainsi que les montants attribués par la collectivité ces dernières années.

Cette proposition a été présentée en comité technique d'attribution des subventions le 12 mars 2024.

Subvention de fonctionnement 2024 : Ligne budgétaire n° 410 65748 934 « Subvention intervention soins » - code Astre n° 5216

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2023	Proposition attribution CM 05/04/2024	Commentaire
Ressources (64940)	Aide et soutien aux personnes atteintes du cancer et leur entourage	10 000	9 000	Légère baisse afin de pouvoir subventionner une deuxième association intervenant dans le domaine du cancer
Le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer (114073)	Espace d'accueil et d'accompagnement des malades atteints de cancer et de leur famille. Aide à la recherche.	/	1 000	Nouvelle demande de subvention
↑	TOTAL	10 000	10 000	

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'**association Ressources** une subvention d'un montant de 9 000 € (neuf mille euros) et au **Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer** une subvention d'un montant de 1 000 € (mille euros) ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 410 65748 934 « Subvention intervention soins » - code Astre n° 5216 - qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-195 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 POUR DES ASSOCIATIONS
ACCOMPAGNANT DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER-

Présents et représentés : 51
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

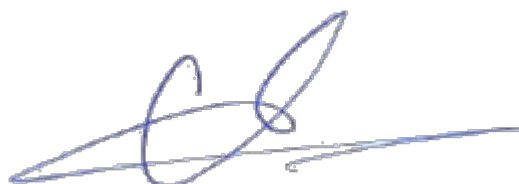
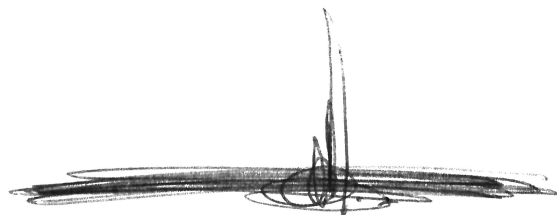
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»